



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Sommaire

Préambule	p.2
La gouvernance et l'animation de l'association	p.3
Communiquer et augmenter le nombre d'adhérents et la représentativité	p.5
La structuration interne	p.6
Financement	p.6
Les actions menées en 2023	
• Le lancement des chantiers thématiques transversaux	p.7
• Observer	p.8
• Informer et accompagner	p.9
• La coopération avec les autres pôles	p.9
Annexes	
Cartographie des adhérent·es	p.11

Préambule : Rappel des objectifs du Pôle, son périmètre d'action et sa gouvernance

L'association du Pôle spectacle vivant des Pays de la Loire a pour objet de favoriser et promouvoir la structuration, l'observation, le développement, et la coopération au sein de la filière spectacle vivant en région Pays de la Loire. Elle se fixe pour objectif transversal de penser l'évolution de la filière dans le contexte de la transition écologique.

Le Pôle régional fait émerger, pour les différentes disciplines, les points de convergence et de travail en commun. Il vise à rassembler la filière par la mutualisation des savoirs et des expériences, par la valorisation de la coopération. Il répondra aux objectifs suivants :

- Informer en donnant accès aux moyens disponibles
- Animer en fédérant, en mettant en réseau
- Observer, produire des informations pour avoir une vision actualisée, affiner la connaissance du secteur en région pour construire des outils d'analyse permettant son développement et ses évolutions
- Valoriser les acteurs de la filière dans leurs compétences sans se substituer à eux et promouvoir la filière
- Appuyer par le conseil et l'expertise
- Expérimenter en coconstruisant avec les partenaires publics, en aidant à la décision,
- Penser l'évolution de la filière dans le contexte de la transition écologique

Les adhérents sont les adhérents de droit et les membres actifs : toute personne morale de droit privé ou public ayant une activité dans le secteur du spectacle vivant en Pays de la Loire, et dont le siège social ou un établissement est basé en Pays de la Loire, à l'exception des organisations professionnelles et syndicats.

La clé de répartition des membres du conseil d'administration vise un équilibre entre répartition territoriale, segments d'activité, disciplines artistiques et diversité des modèles économiques.

Le cadre souhaité est l'élection d'au moins un représentant parmi les catégories suivantes :

- Création ;
- Production ;
- Diffusion ;
- Médiation et éducation artistique et culturelle ;
- Formation et recherche ;
- Communication et médias culturels ;
- Prestations techniques.

L'association, à travers ses membres actifs, représente la diversité du spectacle vivant en Pays de la Loire. Pour adhérer au Pôle, une personne morale doit mener une activité significative dans le secteur du spectacle vivant en Pays de la Loire. Lorsque cette activité est portée par une personne morale de droit public, elle doit se faire au travers d'un projet spécifique (budget identifiable, équipe dédiée, communication propre) pour que ce projet puisse clairement être identifié par le Pôle spectacle vivant. Ce dernier, dans le cadre de sa communication interne et externe, utilisera le nom spécifique de ce projet et non la dénomination statutaire de ladite personne morale de droit public.

La gouvernance et l'animation de l'association

I/La gouvernance

L'association a organisé le fonctionnement de sa gouvernance à travers les réunions de ses organes :

En 2023, se sont tenues :

- 2 assemblées générales : une assemblée générale ordinaire le 26 juin à Nantes (44) et une assemblée générale extraordinaire le 12 décembre au Mans (72)
- 5 réunions du Conseil d'administration (4 en visioconférence et 1 en présentiel à Montaigu (85))
- 2 réunions du Bureau élargi au CA
- Réunion du Bureau toutes les 2 semaines

Membres du Conseil d'Administration au 31/12/23 (vote en AGE du 08/12/2022)

Le Conseil d'administration est composé de 20 membres adhérents élus par l'assemblée générale. Il détermine les grandes orientations de l'activité de l'association et élit les membres du Bureau.

Yvann Alexandre, Association CRC / Théâtre Francine Vasse (Loire-Atlantique)

Edwige Beck, Label Brut (Mayenne)

Nolwenn Bihan, TU-Nantes (Loire-Atlantique)

Pauline Boivineau, Université Catholique de l'Ouest (Maine-et-Loire)

Céline Chagnas, Cie Le Mouton carré (Vendée)

Marine Charles, La Grange aux Belles (Loire-Atlantique)

Christophe Chauvet, PaQ'la Lune (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire)

Nicolas David, La Houlala Compagnie (Sarthe)

Shelly de Vito, Les Moulins de Paillard (Sarthe)

Arnaud Hamelin, Mayenne Culture (Mayenne)

Solen Henry, Cie À Portés de mains / Poisson Pilote (Loire-Atlantique)

Erika Hess, Centre Chorégraphique National de Nantes (Loire-Atlantique)

Elisabeth Lamy, Les Sémillantes (Loire-Atlantique)

Chloé Langeard, Service UA-Culture, Université d'Angers (Maine-et-Loire)

Yannick Lechevalier, Théâtre Philippe Noiret (Maine-et-Loire)

Florence Loison, Zutano BaZar (Sarthe)

Céline Moreau, Théâtre d'Air (Mayenne)

Gurval Réto, Théâtre de l'Hôtel de Ville (Maine-et-Loire)

Nathalie Schieb-Bienfait, Nantes Université (Loire-Atlantique)

Caroline Thibault-Druelle, Musique et Danse en Loire-Atlantique (Loire-Atlantique)

Membres du Bureau au 31/12/23 (vote en AGE du 08/12/2022)

Le Bureau est composé de 5 co-présidents assurant les fonctions suivantes :

- Secrétaire : Edwige Beck
- Référente Ressources Humaines : Marine Charles
- Référent communication interne et externe : Christophe Chauvet
- Représentante légale : Erika Hess
- Trésorier : Gurval Réto

Afin d'assurer la stabilité de l'association et de sécuriser son fonctionnement dans un contexte de structuration et de la récente prise de fonction de la direction, l'assemblée générale du 12 décembre 2023 a voté les deux résolutions suivantes :

- La prolongation du mandat des membres actuels du CA jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024 reportant ainsi à 2024 le renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration ;
- La limitation à deux du nombre de membres du Bureau susceptibles d'être désignés comme membres sortants

Afin d'être en adéquation avec les nouveaux usages et compte tenu de l'étendue du territoire sur lequel les adhérents sont implantés, l'assemblée générale du 12 décembre 2023 a voté la mise en place du vote à distance et du vote par correspondance lorsque cela est possible.

Les statuts ont ainsi fait l'objet en 2023 de deux modifications votées lors de l'AG du 12 décembre :

- La limitation à deux du nombre de membres du bureau susceptibles d'être désignés comme membres sortants
- La mise en place du vote à distance et du vote par correspondance

II/Animation de la vie associative

Le rôle d'animation se situant au cœur des missions du Pôle spectacle vivant, et les notions d'horizontalité, de participation et de réflexivité au cœur de son fonctionnement, le Pôle a cherché dès 2023 à créer les conditions favorisant l'intelligence collective et la participation active de ses adhérents.

Pour ce faire, le Pôle a mené les actions suivantes en 2023 :

- **Quatre temps spécifiques à destination des adhérents visant à recueillir leurs besoins**
 - 11 avril au THV à Saint-Barthélemy d'Anjou (49) : Séminaire des adhérents visant à recueillir les besoins des adhérents et à faire émerger des propositions de thématiques de chantiers conformément à ce que prévoit le règlement intérieur (38 participants)
 - 26 juin 2023 au CCNN à Nantes (44) : Temps d'interconnaissance et de remontées des besoins (organisé à l'issue de l'AGO) (53 participants)
 - 12 décembre 2023 : Ateliers réflexifs sur la question de la transition écologique dans le spectacle vivant et sur la manière dont le Pôle spectacle vivant peut se saisir de ce sujet et accompagner la filière en Pays de la Loire (organisés à l'issue de l'AGE) (40 participants)
- **Constitution d'un groupe de travail visant à préparer le temps d'interconnaissance adossé à l'AG du 26 juin**
Groupe de travail constitué de cinq adhérents.
- **Constitution d'un groupe de travail « Modalités de participation des adhérents et d'animation du réseau »**
Constitué en novembre, le groupe de travail composé de quatre adhérentes s'est réuni à 2 reprises en 2023 et a élaboré un ensemble de préconisations visant à :
 - Définir les modalités de participation des adhérents à la vie et aux actions du Pôle
 - en posant les différentes manières dont chaque adhérent peut s'investir dans le Pôle et ce qui est peut être attendu d'un adhérent
 - en permettant à chaque adhérent, une fois ce cadre fixé, de se positionner en fonction et de ses compétences et du temps qu'il peut consacrer au Pôle

- Définir les modalités d'animation du réseau des adhérents du Pôle
 - Favoriser l'interconnaissance et contribuer ainsi au renforcement du sentiment d'appartenance

Ces préconisations ont été présentées à l'AG du 12 décembre 2023 et donneront lieu à la rédaction d'un document, du type charte des adhérents.

Communiquer et augmenter le nombre d'adhérents du Pôle spectacle vivant et la représentativité de la filière dans sa diversité

Au 31 décembre 2023, l'association comptait 110 structures adhérentes (voir composition détaillée des structures adhérentes en annexe).

I/La présence aux BIS de Nantes

Le Pôle spectacle vivant était présent aux BIS de Nantes le 12 janvier 2023 à travers l'organisation d'un petit-déjeuner consacré à la présentation du Pôle spectacle vivant des Pays de la Loire et d'un atelier « Feuille de route » visant à recueillir les besoins des acteurs de la filière.

II/La mise en place d'une communication propre à la nouvelle association

Le Pôle Spectacle vivant a développé les premiers outils visant à communiquer sur ses activités et sur l'animation de son réseau :

- L'association a travaillé sur un nouveau formulaire d'adhésion qui a été diffusé largement auprès des professionnels du secteur ;
- Une page internet a été mise en ligne en mai 2023 donnant un premier niveau d'informations sur le Pôle et présentant la liste des adhérents ;
- Un compte LinkedIn a été créé ;
- Une nouvelle charte graphique a été adoptée ;
- Une infolettre a été créée afin d'informer les acteurs et actrices de la filière à travers deux listes de diffusion : d'une part à destination des adhérentes dans un souci de communication interne et, d'autre part, à destination des professionnels du secteur souhaitant recevoir les actualités du Pôle et des informations sur la filière ;
- Une plaquette de présentation du Pôle et différents supports de communication (kakémonos, affiches...) ont également été réalisés.

Par ailleurs, les membres de l'association de préfiguration se sont donnés comme objectif de solliciter directement et de manière ciblée leur réseau afin d'ouvrir plus largement l'association au secteur.

Structuration interne

L'association a engagé tout au long de l'année la structuration de son fonctionnement administratif et social.

Anne-Sophie Taude, recrutée en CDD en 2022 pour une durée de quatre mois, a poursuivi sa mission au sein du Pôle jusqu'au 9 février 2023 en tant que chargée de coordination.

Une mission a ensuite été confiée à Marine Le Roux, en mars 2023, sous forme de prestations, afin d'accompagner l'association dans des missions de coordination et de communication.

Les membres du conseil d'administration ont acté la création d'un poste de direction et ont mené collégialement un processus de recrutement. Yolaine Jouanneaux-Palas, salariée de l'association, a pris ses fonctions le 4 septembre 2023 en contrat à durée indéterminée. La mission confiée à Marine Le Roux a été reconduite à l'arrivée de Yolaine Jouanneaux-Palas en la recentrant sur des missions de communication, de soutien logistique et d'animation du réseau des adhérents.

Dans l'attente de la mise à disposition d'un bureau à l'association par la Ville d'Angers tandis, Yolaine Jouanneaux-Palas a effectué sa mission en télétravail ou dans le cadre de déplacements liés aux activités de l'association.

Par ailleurs, l'association a confié en septembre 2023 à un prestataire la gestion de la paie de la salariée.

Financement

L'association bénéficie de deux sources de financement par le biais des collectivités publiques et par des ressources propres constituées par les cotisations de ses adhérents.

En 2023, la Région des Pays de la Loire et la DRAC des Pays de la Loire ont chacune alloué à l'association la somme de 65 000 €.

Les actions menées en 2023

Le Pôle spectacle vivant des Pays de la Loire s'était fixé comme objectif en 2023 d'engager sa structuration, de consolider sa gouvernance et d'assurer l'animation de ses adhérents tout en réalisant dès la 1^{ère} année les principales missions de l'association.

Le Pôle a été à la rencontre, ou répondu à l'invitation, d'un certain nombre d'acteurs institutionnels et d'acteurs de la filière afin de présenter son action et de dégager d'éventuelles pistes de collaboration.

I / Le lancement des chantiers thématiques transversaux

A. *Définition des groupes de travail et des missions des chantiers thématiques*

Un travail de définition des différentes typologies de groupes de travail pouvant exister au sein du Pôle a été mené en 2023.

- Groupes de travail relatifs aux sujets de structuration du Pôle : le GT doit faire des préconisations sur un point interne au pôle et ainsi de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet associatif et de ses différentes missions

Deux groupes de travail relevant de cette typologie ont été constitués en 2023 :

- « Modalités de participation des adhérents et d'animation du réseau »
 - « Articulation des périmètre et coopération avec le Pôle musique » ;
- Groupes de travail relatifs à l'une des cinq grandes missions du Pôle : le GT doit faire des préconisations sur la manière de décliner ces grandes orientations stratégiques en actions concrètes ;
 - Groupes de travail relatifs aux chantiers thématiques sur des enjeux de filière.

La définition des chantiers thématiques, chantiers prévus dans les statuts et le règlement intérieur, a également été précisée ainsi que les différentes missions qui peuvent leur être attribuées (voir document en annexe).

B. *Le lancement de deux chantiers thématiques*

Deux chantiers thématiques ont été actés par le conseil d'administration du 9 octobre 2023 et ont été lancés au dernier trimestre 2023 :

- La mobilité : comment faciliter la circulation des œuvres et renforcer le dialogue entre les équipes artistiques et les structures de diffusion ?
- La mutualisation de l'emploi

Ces deux thématiques sont celles qui ont été identifiées comme prioritaires par un grand nombre d'adhérents lors du séminaire des adhérents d'avril 2023 et de l'AG de juin 2023 mais également plus largement lors de l'atelier organisé aux BIS en janvier 2023.

Ces deux chantiers ont donné lieu à la constitution d'un groupe de travail chacun composé de deux ou trois membres du Conseil d'administration et d'une pluralité d'adhérents, véritables acteurs de leur mise en œuvre, avec l'appui du bureau (un co-président a été désigné comme référent pour chaque chantier) et de l'équipe salariée.

- Groupe de travail consacré au chantier sur la mutualisation de l'emploi (12 participants).
Le groupe s'est réuni la première fois en décembre 2023 et a décidé d'une fréquence de réunion mensuelle.
- Groupe de travail consacré au chantier sur la mobilité (16 participants).
La 1^{ère} réunion est programmée en janvier 2024.

II/Observer — Le lancement de l'observation de la filière et la collaboration du Pôle aux enjeux de politique culturelle, d'économie, d'emploi

A. L'observation

Une première observation de nos adhérents a été réalisée lors de l'adhésion des nouveaux membres, via le formulaire rempli par les structures à cette occasion. (cf : cartographie en annexe)

Il a été par ailleurs acté que, parmi les missions attribuées aux chantiers thématiques, figurerait une mission d'observation. C'est ainsi que le groupe de travail dédié à la mutualisation de l'emploi s'est fixé comme premier objectif de réaliser un état des lieux régional des expériences de mutualisation de l'emploi dans le spectacle vivant et des dispositifs de soutien existants, en vue de dégager des problématiques et d'établir des préconisations.

Il a été par ailleurs acté la création d'un poste sur cette mission à hauteur d'O,5 ETP.

B. La participation aux instances de dialogue, l'interaction avec les organisations du secteur

Participation au Comité régional des professions du spectacle du secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel (COREPS)

Le Pôle a participé aux réunions plénières du COREPS ainsi qu'aux réunions des trois groupes de travail thématiques mis en place au sein du COREPS :

- Formation, insertion, parcours professionnels
- Les facteurs de fragilisation du salariat
- Les perspectives à 5 ans des secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel

Il a par ailleurs été acté par le comité de pilotage du COREPS que la coordination et l'animation de ce dernier seraient confiées au Pôle spectacle vivant ce qui donnera lieu, en 2024, à la création d'un poste sur cette mission à hauteur d'O,5 ETP.

Par ailleurs, le Pôle a intégré en octobre le groupe technique de la Région des Pays de la Loire travaillant sur l'élaboration d'un contrat d'objectifs sectoriel "Tourisme Culture Sport Médias" 2024-2026.

III/ Informer et accompagner– Le Pôle spectacle vivant des Pays de la Loire : un pôle ressource et d'accompagnement

A. *Informer*

Le pôle a initié fin 2023 son action de veille sur la filière du spectacle vivant et un traitement de l'information recueillie. Des ressources utiles (veille documentaire et juridique, aides financières...) ont ainsi été mises à la disposition des adhérents, de la filière et des pouvoirs publics au moyen de ses infolettres.

Par ailleurs, une journée d'information sur la mobilité internationale a été organisée le 28 novembre 2023 à Nantes en partenariat avec l'association On the move– réseau international d'information sur la mobilité artistique et culturelle, Nantes Métropole et le Pôle de coopération pour la filière musicale en Pays de la Loire (32 participants).

Cette journée s'est articulée autour d'une session d'information le matin en plénière présentant les dispositifs de soutien à la mobilité existants et, l'après-midi, d'un temps d'échange et de conseils pour une quinzaine de structures sur la base d'un projet en cours ou à l'état d'ébauche.

B. *Accompagner*

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la filière, le Pôle a organisé les actions suivantes :

- 9 octobre 2023 à la Ressourcerie culturelle à Montaigu (85) : Temps de partage d'expériences de trois adhérents sur le thème de la mutualisation suivi d'une intervention de l'AFDAS.
Ce temps de partage a été suivi d'une visite et d'une présentation du projet de la Ressourcerie culturelle (39 participants)
- 18 octobre 2023 dans les locaux du collectif Label Brut à Houssay (53) : Journée de sensibilisation autour de la souffrance au travail et des risques psychosociaux en partenariat avec Mayenne Culture et le collectif Label Brut (6 participantes)
- 12 décembre 2023 aux Quinconces au Mans (72) : Rencontre professionnelle sur le thème « Une diffusion écoresponsable du spectacle vivant est-elle possible sans compromettre la diversité artistique et sans fragiliser les équipes ?" Avec Marie-Pia Bureau, directrice de l'ONDA, Capucine Dufour, chorégraphe – Compagnie Iroise, Franck Jeanneau, directeur technique du Grand T, Claire Massonnet, co-directrice de la Compagnie Non Nova et François Ribac, compositeur et sociologue (50 participants)

IV/ La coopération avec les autres pôles

Le Pôle spectacle vivant a participé en 2023 à plusieurs réunions organisées par l'interpôles ainsi qu'à la réunion organisée par la DRAC et la Région avec l'ensemble des pôles le 5 juillet.

A. *Relations avec le Pôle de coopération pour la filière musicale*

À la suite de l'ouverture, en mai 2023, du périmètre du Pôle musiques actuelles à l'ensemble de la filière musicale, une réflexion sur la question du périmètre et de la place de la musique au sein du Pôle spectacle vivant a été engagée.

Un groupe de travail informel s'est constitué au sein du Pôle spectacle vivant composé de deux administrateurs et de deux membres du Bureau. S'est tenu un temps de travail commun aux deux pôles

auquel ont été associées deux structures de la filière musicale (Ensemble Offrandes et Stradivaria).

Le CA du Pôle spectacle vivant a voté le 9 octobre 2023 la non-exclusion de la musique du périmètre du Pôle spectacle vivant ainsi que le principe de la liberté d'adhésion et de la double-adhésion. Il a également mandaté officiellement le groupe de travail afin de travailler avec le Pôle musique à l'identification de chantiers et d'actions communs portant sur des enjeux transversaux, et à la définition de modalités de coopération.

B. Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

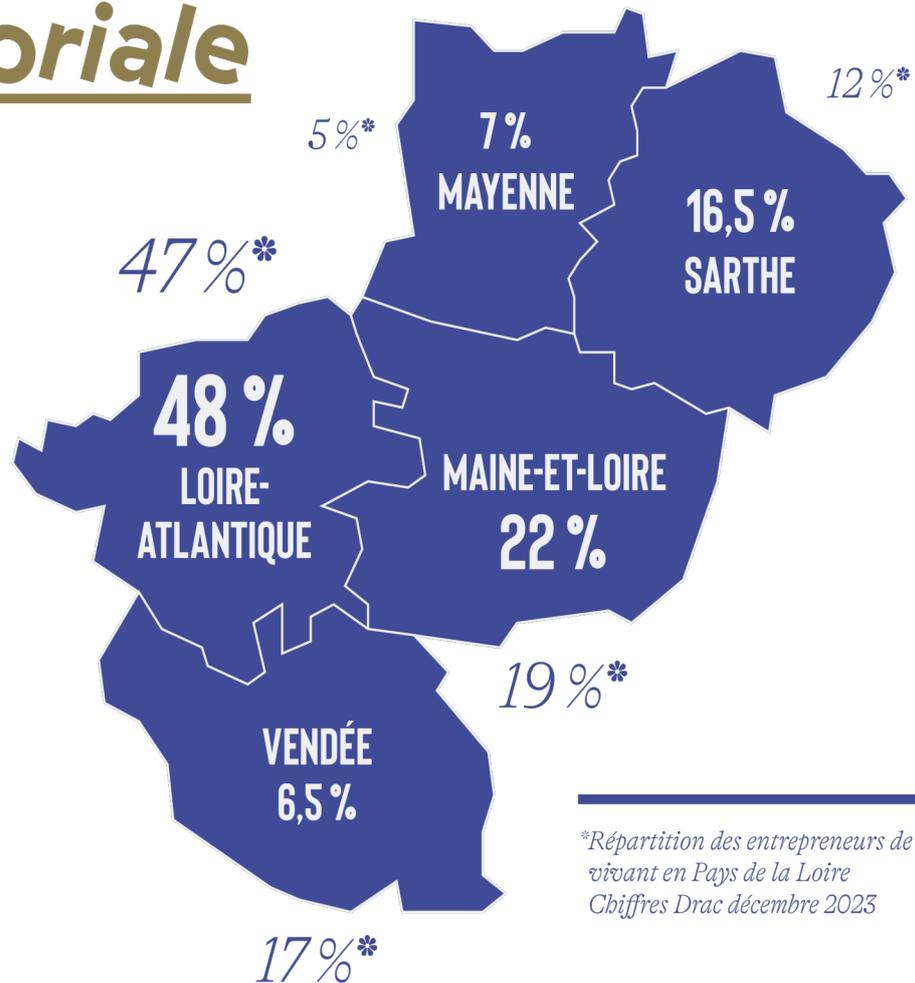
Le Pôle a participé en décembre 2023 à la désignation, pour une durée de six ans, du représentant « Culture » dans le collège « représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (...) » du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Il s'agissait d'une désignation conjointe par les responsables des établissements supérieurs dans le champ de la culture (le TALM, l'ESBA de Nantes/Saint-Nazaire, l'ENSA de Nantes, l'ITEMM, et le Pont Supérieur) et par les responsables des pôles régionaux des filières culturelles à l'exception du Pôle patrimoine qui dispose également d'un représentant.

C. Le dispositif Trajet

Ce dispositif d'accompagnement des porteurs culturels est mis en œuvre par le Pôle arts visuels, La Plateforme – pôle cinéma audiovisuel, Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles, Mobilis – pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture, en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, la coopérative d'activité et d'emploi OZ.

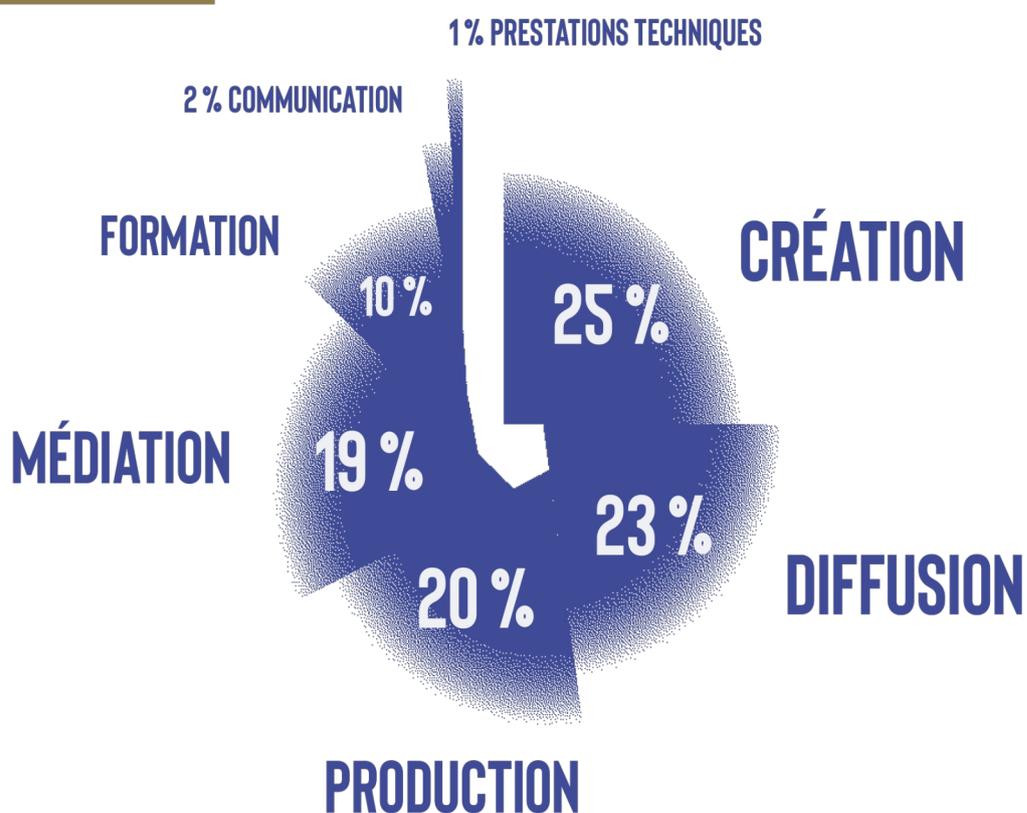
Le Pôle spectacle vivant a participé en 2023 au jury de sélection des projets pour la 4^e édition de Trajet en vue d'une pleine intégration dans ce dispositif à partir de la session 2024/2025.

Répartition territoriale

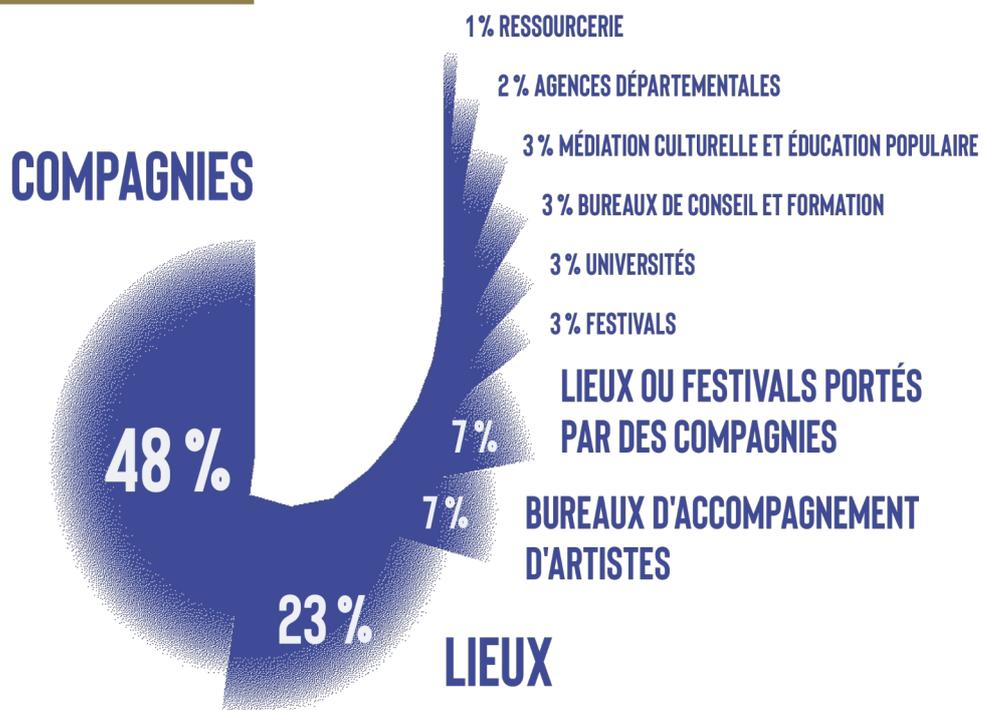


**Répartition des entrepreneurs de spectacle vivant en Pays de la Loire
Chiffres Drac décembre 2023*

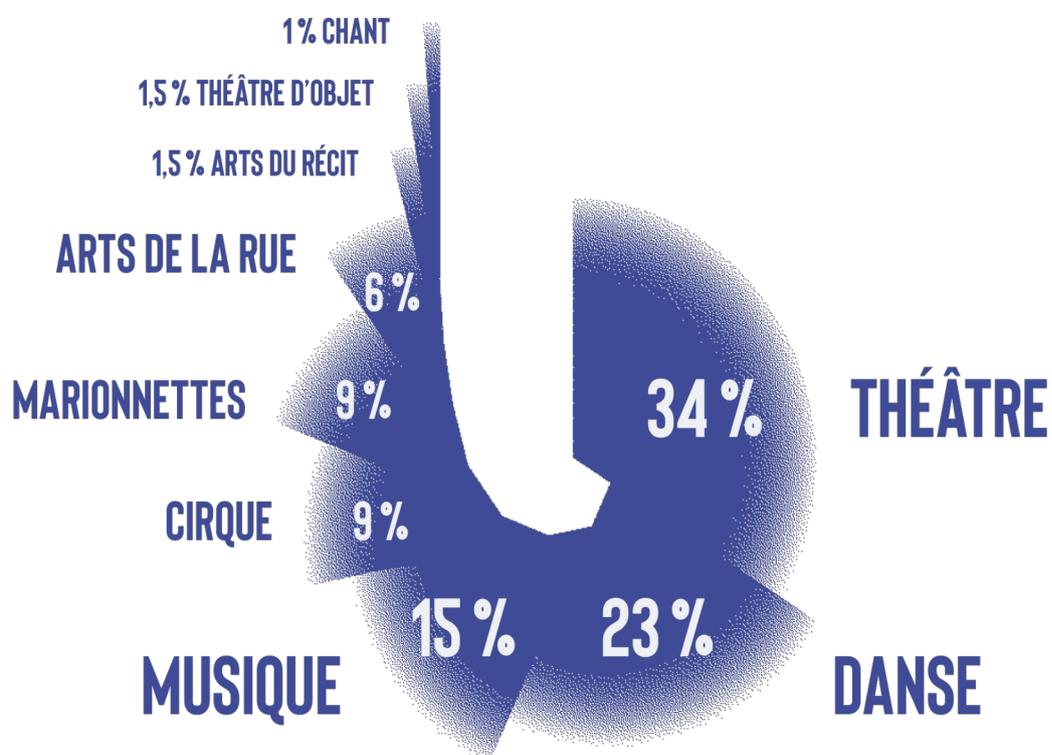
Segments d'activité



Typologies de structures



Disciplines artistiques



Licences d'entrepreneurs de spectacle

